

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle des mariages au nombre prescrit par la loi sous la présidence de BERNARD Françoise, Maire

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Maire – DELINOTTE Jean-Marie – DELAGARDE Laurent, Adjoints – Mrs BURGOT Pierre-Alain – GIBERT Pascal – GUILLAUME Thierry – MARTINS Didier – THYOUS Laurent – Mme VANHUYSE Bernadette, Conseillers Municipaux

ABSENT EXCUSE : Mr ROSSIGNOL Roger

POUVOIR : Mr ROSSIGNOL Roger à Mr DELAGARDE Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame VANHUYSE Bernadette

La séance est ouverte à vingt heures et cinq minutes

Le procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2022, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION EAUX PLUVIALES 2023 – Délibération 01-2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la signature de la convention « gestion d'eaux pluviales urbaines » entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la commune de Coulommès.

ANNULATION DE LA DELIBERATION 38-2022 DU 10 NOVEMBRE 2022 PORTANT SUR LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE PAR LA COMMUNE DE COULOMMES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

– Délibération 02-2023

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté

DECIDE

- d'annuler la délibération n°38-2022 Du 10 Novembre 2022 portant sur le reversement obligatoire de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Coulommès à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIES DES RIVIERES ET CHATEAUX ET DE LA COMMUNE DE MELUN

– Délibération 03-2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté **APPROUVE** l'adhésion la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de MELUN

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatées, par arrêté inter-préfectoral, les adhésions précitées

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE CRECY LA CHAPELLE - DISSOLUTION

– Délibération 04-2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté **APPROUVE** la dissolution du Syndicat intercommunal du collège de Crécy la Chapelle.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE CRECY LA CHAPELLE – REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF, CLE DE REPARTITION – Délibération 05-2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté **APPROUVE** la clé de répartition telle que présentée ci-dessous :

Tiers	PROPOSITION DE REPARTITION AU PRORATA DU NOMBRE D'ELEVES EN 2012				
	Objet	Montant_HT	Montant_TTC	élèves	%
MAIRIE SANCY LES MEAUX	PARTICIPATION 2012	2 860,00 €	2 860,00 €	22	2,9
MAIRIE VOULANGIS	PARTICIPATION 2012	13 130,00 €	13 130,00 €	101	13,5
MAIRIE VILLIERS SUR MORIN	PARTICIPATION 2012	12 220,00 €	12 220,00 €	94	12,6
MAIRIE VAUCOURTOIS	PARTICIPATION 2012	1 690,00 €	1 690,00 €	13	1,7
MAIRIE TIGEAUX	PARTICIPATION 2012	1 560,00 €	1 560,00 €	12	1,6
MAIRIE ST GERMAIN SUR MORIN	PARTICIPATION 2012	14 950,00 €	14 950,00 €	115	15,4
MAIRIE LA HAUTE MAISON	PARTICIPATION 2012	1 170,00 €	1 170,00 €	9	1,2
MAIRIE COUTEVROULT	PARTICIPATION 2012	4 160,00 €	4 160,00 €	32	4,3
MAIRIE COUILLY PONT AUX DAMES	PARTICIPATION 2012	8 320,00 €	8 320,00 €	64	8,6
MAIRIE BOULEURS	PARTICIPATION 2012	8 320,00 €	8 320,00 €	64	8,6
MAIRIE COULOMMES	PARTICIPATION 2012	2 990,00 €	2 990,00 €	23	3,1
MAIRIE CRECY LA CHAPELLE	PARTICIPATION 2012	25 740,00 €	25 740,00 €	198	26,5
		97 110,00 €	97 110,00 €	747	100

MANDATE Madame la comptable assignataire de la commune de Crécy la Chapelle pour la mise en œuvre de cette répartition pour les comptes restants selon les tableaux joints en annexe.

DIT que les résultats d'investissement pour 30 282 € et de fonctionnement pour 35 860,95 € seront repris par les communes selon la même clé de répartition

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE COMMUNICATION – Délibération 06-2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un ordinateur pour le Premier Adjoint en charge du site de notre commune et de la communication.

Cet achat est indispensable dans le cadre de l'élaboration du journal de notre commune, des nombreuses mises à jour que suscite notre site, les réunions en visio-conférence de plus en plus fréquentes ou la projection de documents lors de réunions comme par exemple au Conseil Municipal.

ASCOET TECHNOLOGIES sise 8 Rue du Grand Morin 77120 COULOMMIERS nous propose deux devis :

- Le premier pour un ordinateur muni d'un processeur Intel Core 15 pour un montant Hors Taxes de 1357.90 Euros soit 1629.48 Euros T.T.C.
- Le second pour un ordinateur muni d'un processeur Intel Core 17 pour un montant Hors Taxes de 1642.50 Euros soit 1971.00 Euros T.T.C.

Après étude et conscient de la nécessité d'avoir un ordinateur performant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté

ACCEPTE le second devis d'un montant Hors Taxes de 1642.50 Euros soit 1971.00 Euros T.T.C..

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR – Délibération 07-2023

Vu le décret n°2007-705 du 4 mai 2007, relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Vu le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatifs aux défibrillateurs automatisés externes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la salle polyvalente appartenant à la catégorie 5 du code de la construction et de l'habitation, il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe

Deux devis ont été demandés :

- **SCHILLER France SAS** sise 6 Rue Raoult Follereau 77600 BUSSY SAINT GEORGES
Montant H.T. 1327.20 Euros soit Montant T.T.C. 1592.64 Euros
Maintenance annuelle : 99.00 Euros H.T. soit 118.80 Euros T.T.C.
(première année offerte)
- **IMEDEX Healthcare** sise 3 Route de Changis D53 77440 JAIGNES
Montant H.T. 1981.60 Euros H.T. soit 2377.92 Euros T.T.C.
Maintenance annuelle : 105.00 H.T. soit 126.00 Euros T.T.C.

Après étude, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté

ACCEPTE le devis de **SCHILLER France SAS**

Montant H.T. 1327.20 Euros soit Montant T.T.C. 1592.64 Euros

Maintenance annuelle : 99.00 Euros H.T. soit 118.80 Euros T.T.C.

(première année offerte)

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – Délibération 08-2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise SWE SCOTTON actuellement notre prestataire pour les espaces verts arrête son activité et qu'il nous faut donc la remplacer

Des devis ont été demandés

- **BELLANGER YOLAND** sis 10 Rue de la croix d'en bas hameau de Rutel 77440 TANCROU
Tonte de la place de l'Eglise
Montant H.T. 250.00 Euros soit Montant T.T.C. 300.00 Euros
Elagage et bottage des 52 Tilleuls
Montant H.T. 1280.00 Euros soit Montant T.T.C. 1536.00 Euros
- **EIRL Pierre JAMES** sise 8M rue Jules Blot 77100 NANTEUIL LES MEAUX
Tonte de la place de l'Eglise
Montant H.T. 270.00 Euros soit Montant T.T.C. 324.00 Euros
Elagage et bottage des 52 Tilleuls
Montant H.T. 1500.00 Euros soit Montant T.T.C. 1800.00 Euros
- **ECO'VERDE** sise 40 Clos des vignes 77470 TRILPORT
Tonte de la place de l'Eglise
Montant H.T. 125.00 Euros soit Montant T.T.C. 150.00 Euros
Taille des arbustes autour de l'Eglise
Montant H.T. 150.00 Euros soit Montant T.T.C. 180.00 Euros
Elagage et bottage des 52 Tilleuls
Montant H.T. 1100.00 Euros soit Montant T.T.C. 1320.00 Euros

Après étude, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représenté

ACCEPTE les devis d'**ECO'VERDE**

Tonte de la place de l'Eglise

Montant H.T. 125.00 Euros soit Montant T.T.C. 150.00 Euros

Taille des arbustes autour de l'Eglise

Montant H.T. 150.00 Euros soit Montant T.T.C. 180.00 Euros

Elagage et bottage des 52 Tilleuls

Montant H.T. 1100.00 Euros soit Montant T.T.C. 1320.00 Euros

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.